

### SERVICE CIRCULATION

Tél.: 03 87 98 93 55

## ARRETE

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5 et L.2542-1 à L.2542-4

Vu les dispositions du Code de la Route,

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des usagers et de permettre le bon déroulement des travaux sur le réseau de chaleur, rue Jacques ROTH,

#### Arrête

Article 1 : La société nouvelle SMTPF - 57501 SAINT-AVOLD - procèdera, pour le compte de DALKIA, à

des travaux sur le réseau de chaleur rue Jacques ROTH, entre le n° 3 et le n°11, du 16 août au

10 septembre 2021.

Article 2: Durant cette période, la portion de rue précitée sera fermée à la circulation sauf pour les

riverains.

Article 3: La société nouvelle SMTPF sera chargée de la mise en place des présignalisations et

signalisations réglementaires de chantier.

Article 4 : Les infractions aux dispositions ci-dessus seront sanctionnées conformément aux lois et

règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Commandant de Police et tous agents de la force publique sont chargés de

l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarreguemines, le 12 août 2021

Pour l'adjoint au Maire,

La Conseillère Municipale déléguée

Nicole BOURES DORCKE

## Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



# **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Le présent arrêté a été publié le

1 6 AOUT 2021

selon les formes locales accoutumées.

Fait à Sarreguemines, le

Pour le Maire, L'Ad**p**int délégué

Sépastien JUNG